

# LES GREVES D'HALLUIN

Aucun changement depuis hier dans la situation à Halluin.

On avait parlé d'entrevues qui devaient avoir lieu dans la journée; renseignements pris, ces bruits étaient inexacts, les ouvriers des maisons Dofretin et Lemaire-Dumestre attendent toujours qu'il leur soit permis de faire appel.

Ces derniers ont montré trop d'arrogance lors de la dernière entrevue et les tissards estiment qu'il est de leur dignité de ne pas faire les premiers avances.

Dans une réunion tenue dernièrement et où l'on discutait s'il n'y avait pas lieu de faire de nouvelles démarches, les grévistes ont décidé à l'unanimité d'attendre les propositions de MM. Dofretin et Lemaire.

Chez M. Graty, on n'espère plus pour le moment pouvoir arriver à une entente.

Les délégués se rendent souvent à la fabrique le matin, vers neuf heures, mais toujours ils se heurtent à un refus formel de M. Graty de les recevoir.

Il faut réellement que cet homme soit un inconscient pour vouloir se placer en aussi mauvaise posture devant l'opinion publique; non seulement il veut imposer à ses ouvriers un salaire moindre que partout ailleurs mais il veut détruire jusqu'à la moindre velléité de révolte chez les malheureux que la misère et des exactions sans nombre ont poussés à la grève.

La conduite de ce Resseguier nouveau genre a soulevé la réprobation de tous les honnêtes gens et les sympathies unanimes vont aux ouvriers qui pas leur attitude ferme et digne n'ont pas démenti un seul instant les faveurs des personnes généreuses qui se sont intéressées à leur triste situation.

De tous côtés arrivent au local des grévistes des demandes de listes de souscription. Pour notre part, à Tourcoing, nous en avons distribué une trentaine et nous prions les détenteurs de listes de vouloir bien rapporter toutes les semaines le montant de leurs souscriptions que nous ferons aussitôt porter à la grève.

Une centaine de lettres ont été faites hier et expédiées aux syndicats et coopératives de France et de Belgique.

On s'attend à recevoir des secours assez nombreux pour pouvoir soutenir la lutte pendant plusieurs mois s'il le faut.

Nous avons fait tenir hier aux grévistes une somme de 15 francs remis à nous par le citoyen Deburchère à titre de premiers secours.

Nous ne pouvons qu'engager les camarades des villes voisines à ne pas abandonner une cause aussi intéressante et aussi juste que celle des grévistes d'Halluin à y voir de l'intérêt et de la coopération de tous les travailleurs, en apportant leur obole pour cette œuvre essentiellement humanitaire au profit de la satisfaction de l'humanité et de l'avenir de la France.

G. DESCHERDEK.

**N. B.** — On peut se procurer à Tourcoing, des listes de souscription chez le citoyen Delphin-Dumortier, rue St-Jacques, 3.

Le Bazar Social de Courtrai, nous a envoyé la somme de cinq francs pour les grévistes.

Merci!

# CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

M. E. Boucher s'est rendu hier à la mairie de Croix, accompagné de deux amis. Obligé de partager depuis quinze jours, son temps entre le Nord où il remplace mon ami Claude Laves et l'Égalité dont j'ai la charge; voyant donc constamment entre Lille et Roubaix, je n'ai pas eu le plaisir de recevoir M. Boucher, qui, ensuite de sa visite, m'a fait remettre la lettre suivante :

Roubaix, 18 décembre 1895.

Monsieur Sieur-Kivassy,

rédacteur en chef de l'Égalité.

Je me suis présenté hier au siège du journal l'Égalité avec le livre des procès-verbaux auquel j'appartiens à Croix et la preuve qu'il me faut de cette section du Parti ouvrier j'en suis cocco le créancier.

A ma demande : « Y a-t-il quelqu'un à la rédaction ? » il m'a été répondu : « Non, personne. »

N'étant à la solde d'aucun comité politique, comme je vous prie de le faire connaître, j'ai dû, je suis obligé de gagner mes propres deniers en travaillant à la rédaction. Après quinze jours de chômage, vous devez comprendre que je ne suis pas assez riche pour perdre un jour de travail, aussi je me suis présenté lorsque j'étais libre, accompagné de deux camarades.

Vous dit, je me tiens toujours à la disposition de la rédaction de l'Égalité pour prouver que je suis un citoyen honnête et mon compte rendu d'aujourd'hui est archi-loyal et odieux.

Veillez agréer Monsieur le rédacteur en chef l'expression de mes vives sympathies.

Charles BOUCHER.

Nous correspondons, avec notre impartialité habituelle, la lettre de M. E. Boucher. Demain, nous donnerons la réponse du citoyen Baillet.

Un mot cependant : nous avons déjà dit notre sentiment sur les polémiques engagées depuis quelque temps à Roubaix, et de l'abus d'abus circulant entre notre collaborateur Baillet et M. Deschamps à l'égard de la lettre de M. Deschamps et de l'intervention d'amis de M. Deschamps qui n'avaient nullement été mis préalablement en cause.

Ainsi, on en est insensiblement arrivé à une même conclusion, à une lutte, où, fatalement la passion l'a emporté sur la loyauté et sur la justice.

Nous regrettons de semblables débats.

Si nous avons admis les protestations indignées du syndicat textile et du citoyen Baillet contre les accusations odieuses de M. Deschamps; si nous avons ouvert nos colonnes à ce dernier quand il nous a demandé, nous ne voulons pas que notre journal serve de tri-vin à certaines personnes malheureusement compromises. M. E. Boucher se figure pas, déclare-t-il, au nombre de celles-ci. Tant mieux pour lui. Mais il serait regrettable qu'il se solidarise avec elles et il apparaît qu'il ne croit pas de le faire. — M. Deschamps mis d'ailleurs hors de cause en cela.

Nous ne prétendons pas donner de conseils, mais, maître jusqu'à nouvel ordre de la politique de notre journal, nous ne permettrons pas qu'il serve plus longtemps de dépotoir à de misérables rancunes.

G. S.-E.

**Stance d'écriture et de danse.** — Dimanche 22 décembre, à 5 heures, dans la salle de l'Abondance, chez Dannoels, rue de Mouvaux, 68, grande stance d'écriture et de danse, organisée par la société « La Vallonnée », avec la concours de plusieurs professeurs d'écriture et de danse de Rou-

baix et des environs, au bénéfice de M. Santrisse, professeur à Roubaix.

On verra à cette stances les célèbres tireurs d'écriture Loridan, Surmont, Vandenberghe et Flament et la partie de danses sera exécutée par le professeur Santrisse.

Le ballet des roses sera exécuté par le professeur Maria et ses élèves.

Le clou de la soirée sera la Gavotte, par M. Struyt et ses élèves, dont le solo sera dansé par le petit Georges Dannoels, âgé de 8 ans, et la Cosaque russe, par le professeur Santrisse et ses élèves. La partie centrale sera exécutée par le petit Georges Dannoels, âgé de 8 ans.

Prix d'entrée, 0,30 centimes.

**Objet de laine trouvée.** — Hier matin, un ouvrier habitant rue Franklin, Emile Deschamps, a trouvé, angle des rues de Babylone et Franklin, une bobine de laine empaquetée qui a été déposée au bureau de M. Squivie, commissaire de police de la place Ste-Elisabeth.

**Ménagerie illégale.** — C'est la semaine dernière que M. Deschamps, qui est installé boulevard Gambetta, a aujourd'hui jeudi et jours suivants, brillantes représentations, Repas de tous les fauves et travail inouï de tous les dompteurs.

**Une fausse nouvelle.** — Il y a environ un mois, notre confrère le Journal de Roubaix annonçait que M. Montaigne, docteur, avait été nommé médecin des « sauteurs du Nord » (section de Roubaix).

Cette nouvelle était fautive. M. le docteur Delattre est et reste « seul médecin » chargé de ce service.

**Une nouvelle société.** — Par arrêté préfectoral du 14 décembre 1895, la société particulière de jeu de cartes dite : « Les Bons Amis », établie chez le sieur Lomhaere, cabaretier, rue d'Alger, est autorisée à se constituer légalement.

**Mouvement ouvrier**

**Fédération nationale textile.** — Réunion du Conseil fédéral de la Fédération, ce soir, au local « La Paix », à huit heures 1/2.

Urgence.

**Combats de Coqs**

Dimanche prochain, 22 courant, une belle partie sera jouée par Henri Deseul à la « Broche de nos » contre les amis réunis du Panpan.

Un 2/3 mort pour 50 fr. Paires de plaisir à 10 fr. (grands coqs).

Mise au parc à 4 heures.

Et jour de la Noël attaque d'un 3/5 contre Mathon du Pils (tous coqs de 5 livres).

**Wattrelos.** — Conférence sur la Prusse. — Une conférence sera donnée le samedi 21 décembre prochain, à 8 heures un quart du soir, par M. Gilles, professeur d'histoire à l'Institut Colbert, de Tourcoing, sur ce sujet.

Le Prusse au XIXe siècle. Plan : Formation de l'Etat prussien. Démembrement de la Prusse par Napoléon Ier. Histoire de la Prusse depuis 1850.

Une carte sera proposée par M. Dubrille, instituteur adjoint, à l'école du Centre.

Ces jours-ci nous indiquerons le local.

**Croix.** — Classement de la rue de Colmar. — Le maire de la commune de Croix donne avis à ses administrés que le projet de classement de la section de la rue de Colmar, comprise entre la rue les Ogiers et la propriété Henri Briet sera soumis à une enquête de commodo et incommodo.

Les pièces dudit projet seront déposées au secrétariat de la Mairie de Croix pendant 15 jours, du 24 décembre 1895 au 7 janvier 1896, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

M. le maire de Mons-en-Barœul, commissaire enquêteur désigné par M. le préfet, recevra à la mairie de Croix les 8, 9 et 10 janvier 1896, de 3 à 4 heures du soir, les déclarations qui pourront être faites, sur l'utilité dudit projet.

**Réunion du Conseil municipal.** — Le Conseil municipal de Croix se réunira le samedi 22 décembre prochain, à 8 heures du soir, à la salle des délibérations. Ordre du jour :

1. Rapport des commissions.
2. Hospices de vieillards : Demande de déclaration d'utilité publique.
3. Distribution d'eau. — Approbation du traité pour les travaux de forage et adoption des pièces du projet définitif pour l'adjudication de la canalisation et des appareils.
4. Vote d'une concession au cimetière pour les soldats morts pour la patrie.
5. Vote de crédits et communications diverses.

**Wasquehal.** — Incendie d'une ferme. — Un incendie s'est déclaré mardi vers 9 heures du soir à la ferme Picavet-Delacour au hameau de la « Vondée » route du Petit-Pavé à Wasquehal. Réveillés en sursaut ainsi que leur domestique, M. et Mme Picavet ont couru à l'étable où se trouvaient un cheval et deux vaches.

Le tocsin se fit entendre et aussitôt une foule de monde accourut sur le lieu du sinistre où chacun se mit au devoir de secourir les domestiques pour combattre le feu.

Le cheval et les quatre vaches ont pu être sauvés grâce à l'activité déployée par M. Léonard, François, contremaître de M. Gros et par le domestique Achille Lambert.

Les pompes des établissements de MM. Hannart et de M. Wippen ont été amenées au hameau de la « Vondée » et la ferme Delacour a été préservée au moyen de baches et de couvertures mises sur les toits de chaume et que leurs jets continus arrosaient.

A dix heures et demie on était maître du feu dont les causes ne peuvent être attribuées qu'à des mains criminelles.

Le bâtiment incendié avait été réparé tout récemment; il contenait toute la récolte de l'année : lin, avoine, paille, houblon, etc. Les dégâts évalués à 6,000 fr. sont couverts par une assurance.

**D'Heu-Breucq.** — Incendie de la ferme du puits-Watteau. — Mercredi vers 3 heures du matin, M. Dupire fut réveillé par les cris de : Au feu ! au feu ! poussés par un de ses domestiques.

Il se leva précipitamment et avait la douleur de voir sa ferme en flammes. Il se mit en devoir de mettre sa femme et ses enfants en sûreté puis de sauver son bétail.

Dix-neuf vaches, deux chevaux et un porc furent ainsi élevés sur flammes. En un clin d'œil, la ferme était embrasée par le feu qui avait dû être communiqué à la grange aux deux extrémités du toit de la ferme.

Les pompiers de la maison Holden toujours prêts à offrir partout leur vaillant concours étaient sur les lieux. Ceux de Fiers ainsi que la pompe de MM. Hannart se signalèrent à nouveau et grâce à l'intervention énergique de tous ces braves gens, la maison d'habitation a pu être préservée.

M. Pluquet, maire de Croix, M. Séguin, commissaire de police se sont rendus sur

les lieux de l'incendie dont on a pu se rendre compte vers trois heures du matin. Les dégâts s'élevaient à la somme de 6,000 francs couverts par une assurance.

L'immeuble qui est la propriété de Mme veuve Lepers était également assuré.

# L'AFFAIRE DESCHAMPS contre le "Vrai Roubaigo"

Hier, mercredi, est venu devant le tribunal correctionnel de Lille, le procès en diffamation intenté par M. Deschamps, directeur du journal le Roubaigo au géant du journal le Vrai Roubaigo.

Me Thévenin, présentait la défense de M. Deschamps. Quant au Vrai Roubaigo, il était défendu par notre ami Viviani, député de la Seine.

A l'ouverture de l'audience, beaucoup d'auditeurs étaient dans la salle réservée au public. Disons-le, la venue de Viviani était la seule cause d'un aussi nombreux auditoire.

L'affaire a été appelée vers 11 heures 1/2.

Me Thévenin, alors déposé des conclusions — rédigées par M. Henri Deschamps lui-même — desquelles il résulte que le directeur du Roubaigo demande au géant du Vrai Roubaigo une somme de 500 francs de dommages et intérêts.

Car nos lecteurs ne ignorent pas, M. Deschamps prétend diffamer.

Nous regrettons que la loi ne nous permette pas de reproduire les débats auxquels nous avons assisté.

Qu'il nous suffise de dire que l'avocat de M. Deschamps a présenté une défense plus que médiocre qui a indisposé non seulement le public mais le tribunal lui-même. Pour appuyer sa thèse M. Thévenin a donné lecture des passages incriminés. Cette lecture a été faite en patois, les articles diffamatoires étant imprimés en français.

A cette audition le public s'est payé la tête du malheureux avocat obligé de plaider en un langage qu'il ne comprend pas.

Il est certain que semblable événement ne s'était pas encore produit au tribunal correctionnel, car le président ne comprenant rien lui-même, a prié sans succès l'avocat de Deschamps de présenter sa défense en français.

Cette intervention n'en a pas moins obligé M. Thévenin à terminer rapidement sa plaidoirie, non sans avoir, répété en patois cinq ou six fois les mêmes accusations sans doute pour prouver que celles-ci sont nombreuses.

Le ministère public a pris ensuite la parole, il a déposé les diffamations signalées par M. Thévenin et a déclaré vouloir s'en rapporter à la sagesse du tribunal.

Notre ami Viviani s'est levé ensuite.

Un mouvement de curiosité s'est alors produit dans l'auditoire.

Dès les premières paroles de Viviani, on constate que la différence est grande entre lui et son confrère, tant par l'éloquence que par les arguments fournis.

Y avait-il d'ailleurs cause plus simple que celle-ci ? Assurément non. Mais quel malheur de ne pouvoir reproduire les durs vérités dites par Viviani et qui ont cloué à son banc l'avocat de M. Deschamps.

Ce dernier a certainement gagné à ne pas être présent à l'audience.

Viviani terminé en demandant l'acquiescement du géant du Vrai Roubaigo.

Le tribunal rendra son jugement mercredi prochain.

**Le loi Grammont.** — Une contravention a été dressée à la charge du nommé Doy Alexandre, 30 ans. Dassaube Jules, 30 ans, tous deux menuisiers.

**Jeu de hasard.** — Une contravention pour jeu de hasard sur la voie publique a été dressée à la charge des nommés Lelou Jules, 20 ans et Lelou Alfred 16 ans, tous deux rattachés.

**Le loi Grammont.** — Une contravention a été dressée à la charge du nommé Doy Alexandre, 30 ans. Dassaube Jules, 30 ans, tous deux menuisiers.

**Réunion du Conseil municipal.** — Le Conseil municipal tiendra la cinquième séance de sa session ordinaire, le vendredi 20 courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Discussion du budget.

de son métier a fait une chute et s'est foulé le poignet gauche.

Le fils Gadeaux, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Maréchaussée, était occupé dans son jardin à élaguer des arbres lorsqu'il par mégarde se donna sur la main gauche un coup de l'instrument dont il se servait; une arête fut coupée. MM. les docteurs Rousselot et Cuisset ont donné des soins et ils évaluent l'incapacité de travail à 15 jours environ.

**Violences réciproques.** — Une contravention pour violences réciproques a été dressée à la charge des nommés Doy Alexandre, 30 ans. Dassaube Jules, 30 ans, tous deux menuisiers.

**Jeu de hasard.** — Une contravention pour jeu de hasard sur la voie publique a été dressée à la charge des nommés Lelou Jules, 20 ans et Lelou Alfred 16 ans, tous deux rattachés.

**Le loi Grammont.** — Une contravention a été dressée à la charge du nommé Doy Alexandre, 30 ans. Dassaube Jules, 30 ans, tous deux menuisiers.

**Réunion du Conseil municipal.** — Le Conseil municipal tiendra la cinquième séance de sa session ordinaire, le vendredi 20 courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Discussion du budget.

# LILLE

## LES ELECTIONS MUNICIPALES

Il ne nous reste que cinq mois à mettre à profit pour nous préparer à l'assaut de notre cité municipale.

Un jour à la fois, insensiblement, nous nous approchons de la date fatale, du moment où il nous faudra battre à la fois, les opportunistes et les bourgeois réactionnaires pour entrer triomphalement à l'Hôtel-de-Ville.

Cette bataille sera tellement décisive, la lutte sera tellement ardente, l'assaut appa- rait déjà avec son caractère tellement suprême que nos adversaires se préparent d'ores et déjà.

Les opportunistes réparent leurs forces, ils réorganisent leurs cercles, leurs comités et leurs ligues; ils essaient de rallier leurs troupes divisées, disjointes, à la débandade, troupes que nous avions affaiblies, mises en déroute, dans les luttes de ces dernières années.

Les réactionnaires réparent leurs forces, ils réorganisent leurs cercles, leurs comités et leurs ligues; ils essaient de rallier leurs troupes divisées, disjointes, à la débandade, troupes que nous avions affaiblies, mises en déroute, dans les luttes de ces dernières années.

Les opportunistes réparent leurs forces, ils réorganisent leurs cercles, leurs comités et leurs ligues; ils essaient de rallier leurs troupes divisées, disjointes, à la débandade, troupes que nous avions affaiblies, mises en déroute, dans les luttes de ces dernières années.

Le parti opportuniste tente la résurrection de ses anciennes ligues sous l'impulsion du colonel Sever qui se remue comme un hochet diable pour ranimer le feu sacré dans l'âme des trois quartiers des électeurs dont il est le chef.

Les cléricaux vont transformer leurs patronages et leurs sociétés de vingt en comités électoraux et faire agir leurs puissances d'argent.

Mais à nous, socialistes, qui avons mérité la réputation d'hommes d'action et de prompt décision, il ne convient pas de croiser nos bras devant nos armes en faisceaux.

Le repos n'est plus de saison.

Camarades et comités, garde à vous ! Organisons nos ligues électoraux, constituons notre budget de lutte, créons les ressources nécessaires à notre propagande, à notre organisation, à notre action électorale.

Que la section lilloise se réunisse le plus tôt possible et que, toutes affaires cessantes, elle décide la bataille.

Que dès le mois de janvier, les comités se mettent à l'œuvre et qu'une commission spéciale composée de militants et d'anciens soit nommée pour diriger l'agitation dans toute la ville.

Que les orateurs du parti se mettent à l'étude sérieuse de la législation municipale, de la gestion de notre édilité opportuniste et du programme municipal de Lyon.

Que les soirées chantantes et les concerts soient organisés au profit de cette lutte sociale. Que tout le monde se mette à l'œuvre, enfin, chacun selon ses moyens et ses capacités, tous avec le même zèle et le même dévouement, elle victorieuse couronnera nos efforts et saluera nos rouges étendards.

L'enjeu de cette lutte c'est l'Hôtel-de-Ville de la capitale de l'ancienne Flandre, de la cité héroïque de 1792.

C'en est vaill le pain de cinq mois d'efforts persévérants et d'action acharnée.

Camarades, à l'œuvre !

H. G.

## Curieuse évolution

M. Bazille, radical de la Vienne, est venu dans nos murs, à l'occasion d'un mariage, accompagné de deux cents personnes, marquant devant cinq cents personnes, annonçant le Progrès, devant deux cents auditeurs environ affirma l'Écho : en coupant la pipe en deux nous en mettrons trois cents cinquante, persuadés que nous sommes beaucoup près de la vérité.

M. Bazille a fait une charge à fond contre les ministres Dupuy et Ribot et contre Carlier.

Fuis il a déclaré que l'arrivée au pouvoir du cabinet Bourgeois était l'heure sonnée de la probité et de la marche en avant.

L'orateur a dit ensuite que le programme radical était celui de Léon Gambetta en 1870.

Or, dans ce programme on y comprenait la suppression des armées permanentes.

Le député de la Vienne espère en la politique probe et honnête du ministère actuel qui veut, paraît-il, en finir une bonne fois avec le panamisme et chasser les brebis galeuses.

Cette éducation, une fois faite, les républicains pourront aborder les réformes et les lois.

M. l'optimisme de ce député radical est élevé à ce point qu'il espère que les quatre réformes suivantes seront votées pendant la présente législature; l'impôt sur le revenu, le service militaire de deux ans, la caisse des retraites et la révision de la Constitution.

Que de sottises avant le Nouvel An !

M. Sever a dit que quelques mots de M. Basquin qui présidait à la place de M. Rigaut empêché, a adossé des félicitations aux deux députés et a fait voter une adresse de sympathie à Félix Faure.

Dimanche prochain, M. Sever, qui nage avec une aisance parfaite, des eaux les plus opportunistes aux eaux les plus radicales, présidera l'inauguration d'un cercle de socialistes socialistes, dont nous voudrions connaître le programme.

Il y a, M. croyons-nous, une évolution caractéristique qui démontre que la démocratie tout entière marche à grands pas vers le socialisme.

**Faculté des sciences.** — Jeudi 19 décembre à 8 h. 1/2 du soir, au Grand-Amphithéâtre de l'Institut de physique, 43, rue Gauthier-de-Chailion, cours public de physique industrielle de M. Conchil.

Généralités sur l'éclairage.

**La fièvre typhoïde.** — Les nommés Paul Voet, 20 ans, tisserand et J.-Bte Voet 24 ans, menuisier, tous deux rue Mirabeau 15, à Fives, atteints de la fièvre typhoïde, ont été admis à l'hôpital de la Charité.

**Feu de cheminée.** — Un feu de cheminée s'est déclaré, hier, à l'estaminet X., rue Faidherbe.

Le feu a été éteint en très peu de temps.

**Abus de confiance.** — Pour abus de confiance commis au préjudice de son patron, un nommé Loul, Plaque, 33 ans, charretier, rue Bouche de Perthes, chez M. Gauthier, marchand de charbons, a été arrêté.

**Malade dans la rue.** — Mme Céline Cacheloux, rue d'Haubourdin, est tombée malade, rue de l'Étoile-Militaire. Quelques soins lui ont été donnés dans une maison voisine.

**Procès-verbal.** — Un procès-verbal a été dressé contre un nommé Victor Bouty, 17 ans, coutelier, pour abus de confiance et menaces de mort proférées contre son patron.

**Concert Colonne.** — Les abonnés des Concerts populaires qui désirent retenir leur place pour le concert Colonne du 5 janvier, sont priés de s'adresser le plus vite possible à M. François, 109, boulevard de la Liberté.

**Cours de géologie.** — M. Gosselin continuera jeudi 19 décembre, à six heures, son cours sur les Principes philosophiques de la Géologie; il exposera la Querelle des Neptunistes et des Vulcanistes.

# LE NORD

## DOUAI

**Arrêtation d'un voleur.** — Le nommé Berche, Victor, 27 ans, garçon de cuisine, vient d'être arrêté dans les circonstances suivantes :

Il y a quelques jours un vol, suivi d'effraction au domicile de M. Varlet, hôtelier, près la gare d'Orchies.

Le gendarme ouvrit aussitôt une enquête sérieuse et apprit que Berche pouvait bien être l'auteur de ce vol.

Un agent de la sûreté de Lille, Lambrant, fut assigné à la route et par un persévérant à domicile de Berche qui amena la découverte d'un paradis et d'un parapluie provenant de son vol.

Quoique niant être l'auteur du vol, bien qu'étant trouvé avec preuves à l'appui, il fut aussitôt mis en état d'arrestation.

Voilà. — D'audacieux malfaiteurs encore inconnus viennent de faire voir ce dont ils sont capables dans la commune de Fines-les-Raches.

Après avoir forcé le pêne d'une serrure de la maison de Mme Honorine Carion, veuve Delanoy, débitante au lieu dit le pavé d'Orchies, ont volé une bêche.

Chez M. Jean-Baptiste Scollège, ils ont volé 8 poules et 2 coqs.

M. M. François Bouchart, ils ont volé 4 lapins.

Puis ils ont volé une assez grande quantité d'alcool chez un marchand de liquors, et pour y réussir ils ont fait de nouveau sauter la serrure et la porte du magasin.

**VALENCIENNES**

**Envoyer un satyre.** — Un individu du nom de Julien Lefebvre, âgé de 42 ans, que les exploits du sieur Bourcier, arrêté avant hier pour outrage public aux mœurs, empêchaient sans doute de dormir, a été arrêté sur la place Verte où il se livrait à des actes honteux.

Il a été rejoint par son épouse à la maison d'arrêt.

**Arrestation.** — La police a arrêté un sieur Stievenard Eugène, âgé de 29 ans, ancien valet à Fresnes, pour vol d'effets d'habillements au préjudice de M. Clatt, directeur d'un théâtre forain, actuellement à Vervins.

**BETHUNE**

**Hémin-Léclard.** — Abus de confiance. — M. Allard, commissaire de police, après une enquête habilement menée vient d'arrêter et de faire conduire à la prison de Bethune les nommés André Lau et un nommé Carlier et Burette Faidienne, tous deux habitants au hameau de Malédano pour vol de différentes marchandises évaluées à une cinquantaine de francs et dérobés chez divers commerçants de la ville.

La plupart des objets volés ont été trouvés au domicile des inculpés.

Le résultat de l'enquête que c'est la femme Carlier qui commettait les vols et qu'en suite toutes deux s'en partageaient le produit.

**Harnes.** — Arrestation. — Le gendarme de Lens a arrêté mardi après-midi, un gamain qui promet bien le nommé François Delvallo, condamné récemment pour vol à être incarcéré dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans. Ce gamain qui n'est âgé que de 45 ans est sorti de cette maison il y a quelques semaines, seulement après y avoir séjourné durant 5 années.

**Libercourt.** — Incendie. — Un commencement d'incendie a détruit une partie des bâtiments et du matériel de l'usine de noirs pour fondrie appartenant à M. Baron, près de la gare de Libercourt.

Les causes de ce sinistre sont inconnues et les pertes évaluées à huit cent mille francs environ.

**Billy-Montigny.** — Concert. — Dimanche prochain à 4 heures du soir aura lieu dans la salle des fêtes le concert offert par l'harmonie des Mines de Courrières avec le concours de la société chorale de Méricourt, des solistes de l'harmonie et de M. Franquet de Douai, le chanteur de genre que toujours on entend avec un nouveau plaisir.

**Ablain-Saint-Nazaire.** — Exercice illégal de la médecine. — Une rhabouteuse d'Ablain-Saint-Nazaire, la veuve Surmont, née Arsène Lemaire, âgée de 57 ans, a comparu dernièrement devant le tribunal correctionnel d'Arras, poursuivie pour exercice illégal de la médecine.

Cette femme, qui pourrait appeler Madame Guiré-Tout, vend des remèdes et des paquets de simples aux habitants et peut guérir les différents maux.

**Faculté des Lettres.** — Jeudi 19 décembre à 4 h. 1/2 du soir, Salle d'histoire

(au 1er étage) à la Faculté des Lettres, 25, rue Gauthier de Chailion, cours public d'histoire du Moyen-Âge de M. Pell-Du-tailis : Histoire de la France et de l'Angleterre pendant la guerre de cent ans.

**Faculté des sciences.** — Jeudi 19 décembre à 8 h. 1/2 du soir, au Grand-Amphithéâtre de l'Institut de physique, 43, rue Gauthier-de-Chailion, cours public de physique industrielle de M. Conchil.

Généralités sur l'éclairage.

**La fièvre typhoïde.** — Les nommés Paul Voet, 20 ans, tisserand et J.-Bte Voet 24 ans, menuisier, tous deux rue Mirabeau 15, à Fives, atteints de la fièvre typhoïde, ont été admis à l'hôpital de la Charité.

**Feu de cheminée.** — Un feu de cheminée s'est déclaré, hier, à l'estaminet X., rue Faidherbe.

Le feu a été éteint en très peu de temps.

**Abus de confiance.** — Pour abus de confiance commis au préjudice de son patron, un nommé Loul, Plaque, 33 ans, charretier, rue Bouche de Perthes, chez M. Gauthier, marchand de charbons, a été arrêté.

**Malade dans la rue.** — Mme Céline Cacheloux, rue d'Haubourdin, est tombée malade, rue de l'Étoile-Militaire. Quelques soins lui ont été donnés dans une maison voisine.

**Procès-verbal.** — Un procès-verbal a été dressé contre un nommé Victor Bouty, 17 ans, coutelier, pour abus de confiance et menaces de mort proférées contre son patron.

**Concert Colonne.** — Les abonnés des Concerts populaires qui désirent retenir leur place pour le concert Colonne du 5 janvier, sont priés de s'adresser le plus vite possible à M. François, 109, boulevard de la Liberté.

**Cours de géologie.** — M. Gosselin continuera jeudi 19 décembre, à six heures, son cours sur les Principes philosophiques de la Géologie; il exposera la Querelle des Neptunistes et des Vulcanistes.

# IMPUISSANCE! PILULES SPITAEELS

SPITAEELS, pharmacien, à Lille. — Evoué discret.

**PETITE CORRESPONDANCE**

Lille. — Coriaux. — Nous nous occupons toujours du bureau de bienfaisance. Seulement le temps en a manqué pour en parler plus tôt. H. G.

# COURRIER DES THÉÂTRES

**GRAND THÉÂTRE DE LILLE**

Jeudi 19 décembre, spectacle extraordinaire. 2me représentation de *Harmonie*, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux de MM. Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de Massenet, qui lors de sa première représentation, a obtenu un immense succès, nous y avons constaté avec plaisir le talent supérieur de nos artistes.

Le spectacle commencera par *Gringoire*, Jolie comédie en un acte, en prose, qui a produit une bonne impression dans nos deux précédentes représentations et qui, nous l'espérons, sera de mieux en mieux accueillies par notre excellent public.

# PROGRAMME DES SPECTACLES

**GRAND THÉÂTRE DE LILLE**

Direction : A. VIGUIER

Jeudi 19 décembre

Bureau à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/4

2e représentation de *LEONAN*, opéra en 5 actes et 6 tableaux de MM. Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de Massenet.

On commencera par *GRINGOIRE*, comédie en 1 acte.

**Théâtre des Variétés**

Jeudi 19 décembre

« Une Course de Taureaux », parodie burlesque jouée par toute la Troupe et les Freres Bouché.

Représentations de Mlle Nancy, comique de l'Éldorado de Paris.

Concert varié.

**CONSEIL DE CABINET... DE TOILETTE**

Dans le sein du Conseil notre Reine s'épanche : — Quel moyen employer pour avoir la peau blanche et non minaire ridée, dit-elle à son valet de chambre, qui lui fait recourir au Salon du Congo.

Un poète malgache, au parfumeur V. Vaisier.

**Rage de Dents. Maux de Tête, Migraines NEURALGIQUES**

Guérison immédiate et certaine par le CEHALIQUE SAINT-MICHEL. Plus de mille attestations sont à la disposition du public.

Le Flacon 2 fr. 50 rue de l'Épée, cour Saint-Joseph 4. — Charles Lestang, rue de Lemmings, cour Rycenaert, 2. — Albert Lepers, rue St-Étienne 38. — Marcel Sommelet, Grande-Rue 342. — Robert Deltour, rue de Lille, impasse des Arts 14. — Adrien Hosten, rue de l'Épée 74. — Henri Gœggebler, rue Neuve Racine 7.

Devis : Eugène Basman, 63 ans, rue Paul Bert 20. — Emile Maréchal, 8 mois, rue de l'Épée 125. — Desandré, présent sans vie, rue de la Vierge, cour Delaire 4. — Théodore Broussière, 6 jours, Hôtel-Dieu. — Léonard Codron, 62 ans, Hôtel-Dieu. — Louise Dammen, 69 ans, rue de Coadé 31. — Hortense Florin, 55 ans, rue de Gondé 70.

**PAS-DE-CALAIS**

**BETHUNE**

**Hémin-Léclard.** — Abus de confiance. — M. Allard, commissaire de police, après une enquête habilement menée vient d'arrêter et de faire conduire à la prison de Bethune les nommés André Lau et un nommé Carlier et Burette Faidienne, tous deux habitants au hameau de Malédano pour vol de différentes marchandises évaluées à une cinquantaine de francs et dérobés chez divers commerçants de la ville.

La plupart des objets volés ont été trouvés au domicile des inculpés.

Le résultat de l'enquête que c'est la femme Carlier qui commettait les vols et qu'en suite toutes deux s'en partageaient le produit.

**Harnes.** — Arrestation. — Le gendarme de Lens a arrêté mardi après-midi, un gamain qui promet bien le nommé François Delvallo, condamné récemment pour vol à être incarcéré dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans. Ce gamain qui n'est âgé que de 45 ans est sorti de cette maison il y a quelques semaines, seulement après y avoir séjourné durant 5 années.

**Libercourt.** — Incendie. — Un commencement d'incendie a détruit une partie des bâtiments et du matériel de l'usine de noirs pour fondrie appartenant à M. Baron, près de la gare de Libercourt.

Les causes de ce sinistre sont inconnues et les pertes évaluées à huit cent mille francs environ.

**Billy-Montigny.** — Concert. — Dimanche prochain à 4 heures du soir aura lieu dans la salle des fêtes le concert offert par l'harmonie des Mines de Courrières avec le concours de la société chorale de Méricourt, des solistes de l'harmonie et de M. Franquet de Douai, le chanteur de genre que toujours on entend avec un nouveau plaisir.

**Ablain-Saint-Nazaire.** — Exercice illégal de la médecine. — Une rhabouteuse d'Ablain-Saint-Nazaire, la veuve Surmont, née Arsène Lemaire, âgée de 57 ans, a comparu dernièrement devant le tribunal correctionnel d'Arras, poursuivie pour exercice illégal de la médecine.

Cette femme, qui pourrait appeler Madame Guiré-Tout, vend des remèdes et des paquets